

ASSEMBLÉE NATIONALE3 avril 2021

FIN DE VIE - (N° 4042)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 2567

présenté par
Mme Thill

ARTICLE 2

A l'alinéa 4, après le mot :

"réfléchie",

ajouter les mots :

", stable".

EXPOSÉ SOMMAIRE

La stabilité doit être un critère du jugement du patient.